



EN 2011 JE ME SYNDIQUE !

Combien coûte l'adhésion à FO ?

1 heure de salaire par mois, ainsi chacun cotise selon ses moyens.

Des taux de cotisations particuliers sont prévus pour ceux qui sont au chômage, à la retraite ou qui travaillent à temps partiel.

Comment régler la cotisation à FO?

Comme vous voulez, par mois, par trimestre ou par an.
A noter que chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'information, et que les cotisations syndicales sont pour **66% déductibles des impôts.**

Est-ce qu'on reste libre à FO?

Vous adhérez quand vous le voulez et vous cessez d'adhérer et de cotiser quand vous le voulez.

Où vous renseigner pour adhérer à FO?

Auprès de vos élus Force Ouvrière au sein de votre magasin.



EN 2011 JE ME SYNDIQUE !

POUR FAIRE SIMPLE

Sur une cotisation de 10€ par mois, 6.60€ sont déduit de mes impôts !

Pour 3.40 € par mois j'ai droit à une protection juridique. Je reçois tout les mois le journal de FO avec toute l'actualité syndicale du moment. J'ajoute une voix à la voix de mon syndicat, je lui donne plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable. Je participe activement à la vie de mon syndicat, je défends mes idées et je prends en charge mes revendications.

Avec FO Je Positive...





EN 2011 JE ME SYNDIQUE !

A SAVOIR ...

Chaque adhérent(e) FO, du secteur privé comme public, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assurance "Protection juridique vie professionnelle". Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.

Chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, est assuré(e) en cas d'accident corporel dans le cadre de son activité syndicale. Son véhicule est aussi assuré (remboursement de la franchise ou montant des réparations nécessaires) à concurrence de 458 euros dans les deux cas.

FO peut vous informer, vous conseiller et vous aider :

- Dans le cas de litiges liés à la consommation, à travers l'association FO consommateur (AFOC).
- Dans la recherche d'un logement social (1% logement).
- Dans l'établissement de votre déclaration de revenus.

On vous a fait croire pendant longtemps qu'adhérer à un syndicat était dangereux pour votre emploi ou votre carrière. C'est faux ! Des millions de personnes ont perdu leur emploi et vu leur carrière se briser, pourtant la majorité d'entre elles n'était pas syndiquée...



EN 2011 JE ME SYNDIQUE !

POURQUOI JE ME SYNDIQUE ?

- Parce que nous ne pouvons nous permettre le « luxe » de ne pas être des « acteurs de notre avenir ».
- Le futur sera le résultat de notre mobilisation.
- Parce que nous nous devons de préserver l'héritage social de nos parents et grands-parents, en défendant les «acquis».
- A notre tour, que laisserons nous à nos enfants :
Une société à deux vitesses composée d'exclus et de nantis ou
une société qui aspire à la solidarité et à l'égalité ?

C'est notre responsabilité !